

à l'expansion des marchés et les visites au Canada d'artistes étrangers. Dans le secteur universitaire, le Canada a mis sur pied un important programme d'études canadiennes destiné à promouvoir une meilleure connaissance des réalités canadiennes dans certaines universités étrangères choisies; il administre également un programme substantiel de bourses d'étude et de recherche, ainsi que des échanges de professeurs et de chercheurs. Deux comités consultatifs, l'un sur les questions artistiques, l'autre sur les relations académiques, se réunissent régulièrement pour conseiller le Ministère sur la teneur de ces programmes. Pour ce qui est des relations multilatérales et des sports, notre pays entretient des rapports continus avec des organismes tels l'Unesco et le Conseil de l'Europe, et il a conclu avec certains pays différents accords concernant les sports et les athlètes. Aux fins de l'exécution de ces programmes, dont la plupart sont élaborés en consultation avec d'autres organismes ou administrés pour le compte du Ministère par d'autres agences, le Bureau des relations culturelles internationales du Ministère dispose actuellement d'un budget de quelque \$7 millions par année.

La mise en oeuvre à l'étranger d'une politique culturelle dynamique demande du personnel sur place. La nature du soutien et de l'infrastructure fournis par le Ministère à l'étranger varie selon les circonstances et le milieu dans lequel nous menons notre action. Les quatre piliers de l'infrastructure culturelle sont les trois centres canadiens de Paris, Bruxelles et Londres plus la galerie nouvellement ouverte à New-York. Dans les capitales et les grandes villes intéressant le plus directement la politique culturelle canadienne, les missions diplomatiques comptent un personnel spécialement affecté aux relations culturelles, souvent assisté d'agents spécialisés. La coordination des programmes d'activités dans les grandes missions, principalement des manifestations importantes, est du ressort des ambassades et des consulats eux-mêmes oeuvrant en étroite collaboration avec les bureaux étrangers de différents établissements et organismes canadiens. Ainsi, un comité de coordination à l'ambassade à Paris est chargé de coordonner les activités de tous les programmes et organismes canadiens en France. Il existe, bien entendu, un lien fondamental entre le culturel et l'information: quel que soit le milieu où elles opèrent, les quelque 160 missions diplomatiques du Canada projettent une image du pays dans toutes leurs activités. Elles sont jugées non seulement

sur cette image, mais aussi sur l'éventail des ressources humaines, des outils financiers et de l'information mis à la disposition de la communauté culturelle canadienne pour l'aider au besoin dans ses entreprises à l'étranger.

Afin d'assurer que ses politiques et programmes sont adaptés aux besoins changeants du pays, le Ministère consulte régulièrement les ministères et organismes fédéraux à vocation culturelle, notamment le ministère des Communications qui a la responsabilité de coordonner une politique culturelle nationale, et ceci en consultation étroite avec les gouvernements provinciaux et les organismes culturels nationaux. Qui plus est, à cause du lien organique qui existe entre les politiques culturelles internationale et nationale et de l'interdépendance des champs d'action, le Ministère participe aux travaux du Comité fédéral-provincial sur les questions culturelles, appelé Comité 4 + 1, lorsque les points à l'ordre du jour ont des incidences au plan international. Aux fins des relations académiques internationales, il consulte le Conseil des ministres de l'éducation en liaison avec le Secrétariat d'État.

Étant donné les intérêts et les activités des provinces en matière de relations culturelles internationales, le Ministère coopère et se tient en consultation étroite avec leurs autorités dans l'exécution des accords et des programmes culturels et cherche à améliorer les modes de consultation et de coordination entre les provinces et les organismes fédéraux à vocation culturelle. À cette fin, une équipe dirigée par M. Gilles Lefebvre, Directeur général du Bureau des relations culturelles internationales du Ministère, a effectué une tournée de visites dans les capitales provinciales au cours de l'automne 1980. Elle y eut des entretiens visant à améliorer les mécanismes de consultation existants, à en créer de nouveaux au besoin et à mieux rencontrer les préoccupations des provinces.

Ces consultations ont confirmé l'importance fondamentale que revêtent les relations culturelles du Canada pour le pays dans son ensemble et pour chacune des provinces. Plusieurs interlocuteurs ont souligné la nécessité d'accorder une priorité accrue et des niveaux de financement plus élevés aux relations culturelles internationales; d'élaborer une politique culturelle extérieure intégrée; de se doter d'une équipe d'agents possédant les compétences et la formation voulues; d'établir un réseau d'établissements situés dans des endroits stratégiques du monde; enfin, d'obtenir davantage de fonds du secteur privé, en particulier des